

**FORMULAIRE DE DEMANDE**

Pays/Nom du projet: **RENFORCER L'ORGANISATION**

No. du projet (si disponible):

Organisation d'exécution: **ORGANISATION REGIONALE AFRICAINE DE LA CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE (CSI-Afrique)**

Approbation **( )**:

Durée du projet (années): **2009-2012**

Période de la demande: **Décembre 2008**

1. Synthèse
2. Proposition de projet<sup>1</sup>
  2. A Identification du projet
  2. B Stratégie d'intervention du projet
  2. C Cadre institutionnel (conditions préalables)
  2. D Apports, Plan de travail et échéancier
  2. E Suivi et Evaluation

**ANNEXE: Matrice pour la planification du projet**

**1. SYNTHESE**

L'Afrique connaît aujourd'hui avec la mondialisation des mutations profondes qui génèrent certes quelques opportunités de développement, mais aussi et surtout beaucoup de difficultés et d'obstacles qui font l'objet de préoccupation réelle de la part des travailleurs.

---

## FORMULAIRE DE DEMANDE

Ces derniers sont confrontés à une dégradation constante des conditions de travail et de vie. On assiste de plus en plus sur le continent à des dénis de leurs droits et des licenciements qui concourent à l'accentuation de la pauvreté et de la misère.

Cependant, la diversification des intérêts fait que les soucis des travailleurs du secteur formel diffèrent manifestement de ceux des travailleurs en situation précaire surtout ceux du secteur informel. La capacité de représentation unitaire est aussi noyauté par des intérêts de différentes natures souvent divergents et de portée limitée. Le besoin de représentation existe mais la manière de la concrétiser se heurte à des méthodes d'action traditionnelles des syndicats.

L'absence dans les rangs des syndicats, d'une très grande majorité des travailleurs en situation précaire, conduit ceux qui les combattent à présenter les syndicats comme des groupes de salariés privilégiés dont les dirigeants s'intéresseraient avant tout à l'amélioration des conditions d'emploi (déjà confortables) de leurs membres.

De toute évidence, l'Afrique vit une dégradation des bases du syndicalisme qui freine le développement et engendre un recul du mouvement syndical.

Face à cette situation il devient impérieux pour les organisations syndicales de s'assumer pleinement en tant qu'éléments du seul grand mouvement capable de prendre non seulement en compte les intérêts réels des travailleurs, mais aussi en tant que véritables acteurs de développement économique et social, en un mot être une véritable force du changement.

Pour jouer le rôle, combien important, qui leur incombe aujourd'hui, les organisations syndicales se doivent d'être fortes, puissantes et mieux organisées, d'où la nécessité de leur consolidation et de leur renforcement. Un tel renforcement ne peut se faire efficacement qu'à travers un projet cohérent qui s'intègre dans une véritable logique de programme de développement.

Ainsi, le présent projet a pour objectif de développement:

Contribuer à une distribution équitable des revenus, de la richesse et des ressources et apporter un plus à l'égalité et à la justice sociale pour tous grâce à des organisations syndicales fortes et représentatives en Afrique.

L'objectif du projet :

A la fin, la force d'organisation et la représentativité des syndicats africains

se seront accrues.

**Les résultats prévus sont :**

1. Un protocole d'accord signé avec les FSI et les organisations syndicales sous-régionales en Afrique pour coopérer et conjuguer les efforts pour organiser et recruter les travailleurs non organisés.
2. Un plan d'action conçu pour accroître l'effectif des membres dans l'économie formelle et informelle et la participation des femmes et des jeunes travailleurs aux syndicats.
3. Des relations de coopération renforcées avec les structures syndicales sous-régionales.
4. Des plates-formes communes mises en place au niveau national dans 12 pays où la CSI-Afrique a des affiliées.
5. Une approche adoptée pour recruter des membres dans les syndicats dans les sociétés qui sortent de conflit.
6. Une résolution sur l'organisation et la protection des travailleurs migrants sera adoptée.
7. Valeurs et procédures démocratiques internes renforcées dans quelques syndicats sélectionnés.
8. Principe de sécurité du travail pour les femmes et des jeunes travailleurs adoptés par les partenaires sociaux.
9. Prestations de services et avantages améliorés au profit des membres.

**Les bénéficiaires directs et indirects sont :**

- a) Les différentes catégories de travailleurs des secteurs formel, privé, public et informel.
- b) Les travailleurs syndiqués et non syndiqués
- c) Les jeunes travailleurs
- d) Les femmes travailleuses
- e) Les travailleurs migrants
- f) Les responsables syndicaux des organisations syndicales affiliées à la CSI
- g) Les représentants des FSI
- h) Les organisations sous-régionales africaines
- i) Les représentants des gouvernements
- j) Les ONG partenaires
- k) Les représentants des employeurs
- l) Les partenaires à la Coopération
- m) La CSI
- n) Le Secrétaire Général de la CSI-Afrique et le staff de la CSI-Afrique.

## FORMULAIRE DE DEMANDE

La durée du projet est de 4 ans. Le coût total évalué du projet est de **860.701 euros**

Le financement total externe demandé est de : **860.701 euros**

## **2. PROPOSITION DE PROJET**

### **2a. IDENTIFICATION DU PROJET**

#### **1. Généralités et expériences antérieures :**

Depuis son congrès de création à Accra en novembre 2007, la CSI-Afrique est engagée dans une phase de mise en œuvre de ses moyens d'actions pour traduire en réalisations concrètes les orientations définies par le congrès d'Accra. A cet effet, elle vient de se doter d'un plan stratégique qui comporte, entre autres domaines prioritaires, le renforcement de l'organisation.

Le renforcement de l'organisation est une tâche principale du mouvement syndical et une préoccupation constante. Les changements intervenus au niveau économique et du marché du travail doivent être pris en compte par les syndicats et inclus dans leurs politiques et stratégies d'organisation et de recrutement. L'impact négatif de la mondialisation sur le continent africain crée des obstacles majeurs au mouvement syndical. Le chômage endémique qui prévaut à l'échelle continentale et la croissance de la main-d'œuvre sont parmi les problèmes les plus importants des syndicats. Le renforcement de l'organisation syndicale et le progrès de l'unification sont perçus par la CSI-Afrique comme une réponse importante à ces problèmes.

En la matière, il y a eu certes des activités menées à la demande pressante des organisations nationales affiliées mais il n'y a pas encore eu des activités importantes et coordonnées entrant dans une logique de véritable programme centré sur la consolidation de la force d'organisation pour agir en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail.

#### **2. Analyse de la participation :**

A l'amont et à l'aval, les acteurs concernés par le projet sont :

- a) les différentes catégories de travailleurs des secteurs formel, privé, public et informel.
- b) Les travailleurs syndiqués et non syndiqués
- c) Les jeunes travailleurs
- d) Les femmes travailleuses
- e) Les travailleurs migrants
- f) Les responsables syndicaux des organisations syndicales affiliées à la CSI
- g) Les représentants des FSI

- h) Les organisations sous-régionales africaines
- i) Les représentants des gouvernements
- j) Les ONG partenaires
- k) Les représentants des employeurs
- l) Les partenaires à la Coopération
- m) CSI
- n) Le Secrétaire Général de la CSI-Afrique et le staff de la CSI-Afrique.

Les principaux acteurs de ce projet sont, entre autres, le Secrétariat de la CSI-Afrique, les FSI, les partenaires à la coopération et la CSI/Bruxelles.

Les partenaires à la coopération et la CSI apporteront l'aide financière, matérielle et technique nécessaire à la réalisation des activités du projet.

La CSI-Afrique et ses affiliées entreprendront directement en partenariat avec les FSI concernées, la mise en œuvre des activités approuvées.

Les efforts et les activités dans l'économie informelle seront renforcés grâce à la coopération avec les FSI, les ONG et les représentants des gouvernements.

### **3. Analyse du problème :**

La CSI-Afrique estime que la faiblesse organisationnelle des syndicats africains est l'un des problèmes majeurs en matière de protection et de promotion des intérêts de la population active, de croissance économique centrée sur l'homme et de développement durable des sociétés en général. Les principales causes de cette faiblesse sont :

- La prolifération des syndicats qui poussent comme des champignons sous le prétexte du pluralisme syndical ;
- Un processus dévastateur qui consiste à rendre les relations de travail flexibles, qui nuit à la sécurité de l'emploi et qui marginalise les syndicats ;
- Une législation restrictive en ce qui concerne le recrutement des membres ;
- L'inexistence de stratégies d'organisation et de recrutement des travailleurs dans les nouvelles conditions de travail ;

- **Le manque de compétences au sein des syndicats pour approcher et recruter les travailleurs qui sont dans une relation de travail typique ;**
- **Le manque d'ouverture et de participation démocratique au sein des structures syndicales de prise de décision.**

**Les conséquences qui en découlent sont graves car le déclin des effectifs affecte non seulement la représentativité et l'importance numérique des syndicats, mais aussi leur situation financière. Par ailleurs, ces conséquences limitent la portée des activités et des services qu'offrent les syndicats.**

**Qui plus est, les syndicats faibles ont tendance à être sur la défensive, et les débats sont remplacés par des décrets. La démocratie syndicale se limite au choix entre une tasse de café et une tasse de thé.**

**Enfin, l'affaiblissement des capacités des syndicats peut également instaurer des attitudes cyniques dans les organisations, tout comme le pouvoir des gouvernements et des employeurs qui est devenu trop écrasant à l'ère du néo-libéralisme.**

**Pour transformer les faiblesses organisationnelles en force organisationnelle, il faut impérativement mener une grande campagne bien mûrie de recrutement et d'organisation de nouveaux membres, afin de raviver le mouvement syndical.**

### **Analyse de la dimension Genre:**

Auparavant, les syndicats étaient des organisations dominées par des hommes, et les membres du sexe féminin étaient acceptés tant qu'elles écoutaient ce que leurs camarades du sexe masculin disaient. Cependant, les changements intervenus dans les processus de production et l'afflux des femmes présentes sur le marché du travail ont également eu un impact sur le nombre d'hommes et de femmes dont les effectifs syndicaux sont composés. L'augmentation proportionnelle des travailleuses dans les effectifs syndicaux a conduit à l'augmentation du nombre de femmes qui occupent des postes de responsabilité dans les syndicats. Toutefois, cette augmentation n'est pas encore suffisante pour qu'on parle d'une représentation égale entre hommes et femmes.

Dans les stratégies de recrutement de nouveaux membres, l'écrasante majorité des travailleuses de l'économie informelle sont identifiées comme un groupe cible

## FORMULAIRE DE DEMANDE

important. De la même manière, dans les stratégies d'organisation des jeunes travailleurs, les jeunes travailleuses sont identifiées comme un groupe cible pour lequel des approches différentes de recrutement seront élaborées, tout comme c'est le cas des jeunes travailleurs. La CSI-Afrique est très consciente et déterminée à développer ses approches de recrutement et d'organisation sur la base de critères spécifiques liés au sexe, car cela est considéré comme un pas important dans la marche pour l'égalité des sexes dans le mouvement syndical africain.

Aujourd'hui, plusieurs événements internationaux affirment et réaffirment la nécessité de poursuivre et de renforcer le processus d'action positive en faveur de l'amélioration de la condition des femmes. Les instruments juridiques favorables à la femme ne manquent pas. La Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1979, pose clairement les principes directeurs d'une véritable égalité entre l'homme et la femme.

Or, l'application de ces instruments engendre d'énormes difficultés en raison des traditions, des coutumes, des lois discriminatoires et des préjugés fortement ancrés dans les sociétés et intériorisés par les femmes elles-mêmes.

Ainsi, les obstacles à l'amélioration des conditions de vie, de travail et du statut social des femmes africaines sont encore innombrables. Au nombre des facteurs qui entravent encore l'épanouissement économique des femmes l'on peut retenir la persistante crise économique internationale, la détérioration des termes de l'échange, les politiques d'ajustement structurel sous lesquels ploient la plupart des pays africains.

La résultante est la faible représentation des femmes dans les mouvements associatifs et en particulier dans le mouvement syndical bien que les femmes soient une force syndicale potentielle et qu'elles participent aux côtés des hommes à la vie des organisations syndicales.

Au niveau de l'exercice du pouvoir, elles sont reléguées à l'arrière plan et ce sont les hommes qui établissent les règles et imposent leurs choix.

Fort heureusement, les femmes travailleuses africaines des organisations affiliées à la CSI-Afrique prennent conscience de la situation et se mobilisent. C'est pourquoi au cours des activités qui seront menées, la participation d'un grand nombre de femmes sera requise.



## **2. PROPOSITION DU PROJET (SUITE)**

### **5. Analyse des objectifs :**

Pour corriger les faiblesses organisationnelles des syndicats africains, il est crucial de recruter de nouveaux membres parmi les différentes catégories de travailleurs. Cela permettra d'accroître la représentativité des organisations. Avec sa force organisationnelle et sa représentativité, la CSI-Afrique sera plus à même de faire des progrès dans l'accomplissement de sa mission. Une partie de cette mission est incluse dans l'objectif de développement de ce projet :

Contribuer à une distribution équitable des revenus, de la richesse et des ressources et apporter un plus à l'égalité et à la justice sociale pour tous grâce à des organisations syndicales fortes et représentatives en Afrique.

Pour apporter une solution concrète aux faiblesses organisationnelles des syndicats, le projet vise à atteindre l'objectif spécifique suivant :

A la fin du projet, la force d'organisation et la représentativité des syndicats africains se seront accrues.

### **6. Groupes cibles:**

Les groupes cibles suivants bénéficieront de ce projet :

- Travailleurs du secteur formel non syndicalisés
- Travailleurs de l'économie informelle
- Les jeunes travailleurs
- Les femmes travailleuses
- Les représentants et affiliés des FSI
- Les travailleurs et syndicats dans les sociétés qui sortent de conflit.
- Les organisations syndicales sous-régionales

### **7. Analyse de la stratégie**

La stratégie de renforcement de la force et de la représentativité de l'organisation va s'articuler autour des quatre activités suivantes :

- La syndicalisation non exclusive qui se focalisera sur les travailleurs de l'économie informelle ainsi que les jeunes et les femmes. En effet, la syndicalisation est un grand défi du mouvement syndical d'autant plus que le monde du travail est en mutation permanente. Pour y apporter

une réponse, les méthodes traditionnelles de syndicalisation permettent toujours de contribuer à l'élargissement des bases des syndicats. Mais, face à la mondialisation, à la montée du chômage, à la progression du secteur informel, à l'émergence de nouvelles questions à négocier, les approches traditionnelles de syndicalisation doivent laisser la place à des initiatives innovantes dans le secteur informel et formel pour répondre aux besoins des travailleurs. La stratégie pour permettre d'atteindre les objectifs commencera par la mise en place d'un protocole d'accord entre la FSI et les organisations sous-régionales, l'élaboration d'un plan d'action et un document de politique, des stratégies pour la mise en œuvre du plan, et pour assurer une large médiatisation et prise en main du plan par tous les partenaires, une conférence de presse sera organisée.

L'emphase sera mise sur la participation des premières personnes concernées pour aboutir à de nouvelles stratégies de syndicalisation basées sur les réelles préoccupations des jeunes, des femmes, des travailleurs de l'économie formelle et informelle.

Pour inclure les intérêts des travailleurs migrants dans la campagne d'organisation, il faut de l'éveil et adopter une approche permettant de protéger ces travailleurs contre la surexploitation et les atteintes aux droits de l'homme et des travailleurs. Une politique sera proposée au Conseil général, suite à une enquête.

- La syndicalisation dans les sociétés en situation post conflits pour refonder les bases du mouvement syndical et en tenant compte des besoins spécifiques de consolidation de la paix.

Il est important d'accorder la priorité aux pays sortant de conflit, car le mouvement syndical peut jouer un rôle clé dans la reconstruction des économies et de ces sociétés.

- Le renforcement de l'unité d'action syndicale et la synergie d'action avec les FSI, les organisations sous-régionales et les ONG partenaires.
- Le renforcement de la démocratie syndicale interne.

Si le projet se focalise sur ces quatre activités, son objectif peut être atteint.

**PROPOSITION DE PROJET (SUITE)**

**2B. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROJET**

**8. L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT**

Contribuer à une distribution équitable des revenus, de la richesse et des ressources et apporter un plus à l'égalité et à la justice sociale pour tous grâce à des organisations syndicales fortes représentatives en Afrique.

**9. OBJECTIF DU PROJET**

A la fin du projet, la force d'organisation et la représentativité des syndicats africains se seront accrues.

**10. RESULTATS PREVUS**

1. Un protocole d'accord signé avec les FSI et les organisations syndicales sous-régionales en Afrique pour coopérer et conjuguer les efforts pour organiser et recruter les travailleurs non organisés.
2. Un plan d'action conçu pour accroître l'effectif des membres dans l'économie formelle et informelle et la participation des femmes et des jeunes travailleurs aux syndicats.
3. Des relations de coopération renforcées avec les structures syndicales sous-régionales.
4. Des plate-formes communes mises en place au niveau national dans 12 pays où la CSI-Afrique a des affiliées.
5. Une approche adoptée pour recruter des membres dans les syndicats dans les sociétés qui sortent de conflit.
6. Une résolution sur l'organisation et la protection des travailleurs migrants sera adoptée.
7. Valeurs et procédures démocratiques internes renforcées dans quelques syndicats sélectionnés.
8. Des normes minimales approuvées pour une constitution syndicale et ses structures opérationnelles.
9. Principe de sécurité du travail pour les femmes et des jeunes travailleurs adoptés par les partenaires sociaux.
10. Prestations de services et avantages améliorés au profit des membres.

## **11. ACTIVITES**

Il est important de signaler qu'un certain nombre d'activités seront organisées au niveau national dans différents pays avec le soutien des organisations d'appui à la solidarité en dehors du cadre de ce projet. La CSI-Afrique veille à ce que la duplication soit évitée, mais encourage l'utilisation des résultats obtenus dans le cadre de ces activités, par exemple le téléchargement des versions simplifiées des rapports ou documents pouvant être utilisés dans des activités locales.

Les activités suivantes sont considérées comme nécessaires pour produire les résultats attendus du projet :

**1.1** Elaborer un protocole d'accord à discuter avec les FSI et les organisations syndicales sous-régionales.

**1.2** Convoquer une réunion avec les FSI pour discuter et approuver le protocole d'accord sur l'organisation et le recrutement.

**2.1** Organiser un atelier avec les FSI et les responsables de l'organisation des organisations affiliées pour élaborer un plan d'action sur l'organisation dans l'économie formelle et informelle et accroître la participation des femmes et des jeunes aux syndicats.

**2.2.** Organiser une conférence de presse pour lancer le plan d'action.

**2.3** Organiser 12 ateliers de planification pendant trois ans pour mettre en oeuvre le Plan d'action au niveau national.

**3.1** Organiser des réunions avec les responsables des organisations sous-régionales pour discuter des politiques de coopération et s'entendre sur les modalités de coopération.

**4.1** Organiser trois réunions par an pour créer les plate-formes nationales des affiliées de la CSI-Afrique ;

**5.1** Organiser un atelier avec les responsables des affiliées dans les sociétés qui sortent de conflit pour élaborer une stratégie et une approche de recrutement et de syndicalisation de nouveaux membres.

**5.2** Aider à l'organisation de campagnes dans 13 pays sortant de conflit.

6.1 Réaliser une enquête pour faire au Conseil général, une proposition de politique par rapport aux travailleurs migrants et rédiger une résolution à présenter au Congrès de la CSI-Afrique.

7.1 Mener une enquête parmi les représentants syndicaux des affiliées de la CSI-Afrique pour demander leur avis et leurs attitudes par rapport aux valeurs et procédures démocratiques au sein de leurs organisations.

7.2. Organiser une conférence avec les dirigeants des affiliées pour discuter des conclusions et recommandations de l'enquête.

7.3 Produire une version simplifiée de l'enquête qui sera distribuée aux membres.

8.1 Organiser un atelier pour rédiger les normes minimales d'une constitution syndicale et des structures opérationnelles.

9.1 En consultation avec le département de politique économique et sociale, réfléchir à la sécurité de l'emploi des femmes et des jeunes dans le cadre d'une contribution à la conférence de la CSI-Afrique sur le travail décent.

10.1 Faire une enquête sur les prestations de services et les avantages qu'offrent les syndicats à leurs membres (par exemple SACTWU et d'autres syndicats). Le rapport et les recommandations seront débattus pendant la réunion du Conseil général.

## **12. Indicateurs**

Indicateur de l'objectif de développement :

Les disparités entre revenus diminuent, les disparités dans la distribution de la richesse diminuent dans un certain nombre de pays africains.

Indicateurs de l'objectif spécifique du projet :

L'effectif des syndicats dans quinze pays africains augmentera en moyenne de 5% ; le pourcentage de femmes actives et de jeunes parmi les membres des syndicats augmentera de 8% en moyenne.

Pour les résultats :

1.1 Exemple du protocole d'accord.

2.1 Adoption du plan d'action par les FSI participantes et la CSI-Afrique ;

2.2 Une augmentation des membres dans l'économie formelle et informelle de 5% pendant 4 ans ;

3.1 Déclarations conjointes à la fin de la réunion des responsables des organisations sous-régionales.

4.1 Ordre du jour des réunions des plates-formes nationales.

5.1 Une campagne de recrutement de nouveaux membres dans les sociétés qui sortent de conflits.

6.1 Exemple du document de politique avec le projet de résolution

7.1 Ouverture et participation confirmées comme des valeurs syndicales importantes.

8.1 Exemple des normes minimales formulées

9.1 Déclaration signée par les partenaires sociaux.

10.1 Registres des différents services mis à la disposition des membres.

10.2 Le nombre de membres perdus sera réduit.

### **13. Sources de vérification**

- Statistiques des Bureaux nationaux de statistiques.
- Registres des membres des affiliées.
- Exemple du protocole d'accord signé.
- Exemple du plan d'action
- Exemple du document de politique générale
- Archives des déclarations
- Liste de présence
- Exemple de la déclaration.
- Exemple des normes minimales
- Exemple des enquêtes
- Exemple du document de recherche.

### **14. Hypothèses**

## FORMULAIRE DE DEMANDE

**Hypothèse relative à l'objectif de développement :**

**Un plus grand engagement des gouvernements africains à poursuivre un processus de développement socioéconomique à visage humain.**

**Hypothèse relative à l'objectif spécifique du projet :**

**Des politiques économiques qui amélioreront la croissance économique et la création d'emploi.**

## 2.C CADRE INSTITUTIONNEL

### 15. Cadre institutionnel

**La responsabilité globale du projet incombe au secrétaire général de la CSI-Afrique.**

- Le Secrétaire général adjoint est chargé de la supervision du projet et sera la personne à contacter par les partenaires à la coopération et la CSI en ce qui concerne les questions relatives au projet.
- Coordinateur de projet, chargé de la planification, de la mise en œuvre et des comptes rendus sur le projet et désigné par le Secrétaire Général de la CSI-Afrique.
- Les partenaires à la coopération apporteront une aide financière et auront en retour des informations sur l'état d'avancement du projet. Ils seront au besoin impliqués dans l'évaluation finale du projet.

Sur le plan institutionnel, les organes suivants sont prévus :

- Une équipe du projet composée du secrétaire général adjoint, du coordinateur du projet et du personnel technique de la CSI-Afrique, se réunira une fois par mois pour évaluer les progrès, rendre des comptes au secrétaire général et au besoin assurer l'interaction avec les partenaires à la coopération et la CSI. Le comptable préparera les rapports financiers.
- Un comité directeur du projet composé des représentants des FSI, des partenaires à la coopération et de la CSI-Afrique se réunira une fois par an pour examiner les progrès effectués et approuver le plan de l'année suivante. Il est également chargé de donner des informations en retour, d'apporter de l'assistance et de superviser le suivi et l'évaluation à mi-parcours.



## FORMULAIRE DE DEMANDE

### 2. D APPORT, BUDGET, PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER

#### 16. Apports : Aperçu

##### Moyens humains

Coordinateur du projet

Personnel technique et d'appui de la CSI-Afrique

Les formateurs syndicaux, les éducateurs et les personnes ressources

##### Moyens matériels

Infrastructures et services de formation et d'éducation ;

Manuels, brochures, dépliants, prospectus, services postaux, journaux et publications, équipement et d'autres supports didactiques et matériels de campagne.

##### Finances

#### 17. BUDGET DETAILLE

No	Activités	Montants en euro
1	Elaborer un protocole d'accord et en discuter avec les FSI et les organisations syndicales sous-régionales	400
2	Convoquer une réunion avec les FSI pour discuter et approuver le protocole d'accord sur l'organisation et le recrutement	640
3	Organiser un atelier avec les FSI et les responsables de l'organisation des affiliées pour élaborer un plan d'action sur l'organisation dans l'économie formelle et informelle et accroître la participation des femmes et des jeunes aux syndicats	27.620
4	Organiser un événement et inviter la presse pour lancer le Plan d'action	1200
5	Financer 12 ateliers de planification pendant trois ans pour mettre en œuvre le plan d'action au niveau national	57.600

## FORMULAIRE DE DEMANDE

6	Organiser cinq réunions avec les responsables des organisations régionales	75.000
7	Organiser 12 réunions pour mettre en place des plates-formes conjointes au niveau national.	120.000
8	Organiser un atelier avec les responsables de l'organisation des affiliées dans les sociétés sortant de conflit pour élaborer une stratégie et une approche de recrutement et d'organisation des nouveaux membres	27.620
9	Financer des campagnes de recrutement au niveau local dans 13 pays sortant de conflit.	208.000
10	Réaliser une enquête sur les travailleurs migrants et formuler une politique pour la réunion du Conseil général	10.000
11	Effectuer une enquête parmi les représentants syndicaux des affiliées de la CSI-Afrique pour demander leur avis et leurs attitudes par rapport aux valeurs et procédures démocratiques au sein de leurs organisations	25.200
12	Organiser une conférence avec les dirigeants des affiliées pour discuter des conclusions et des recommandations de l'enquête	54.596
13	Concevoir une version simplifiée de l'enquête qui sera distribuée aux membres.	30.000
14	Organiser un atelier pour élaborer des normes minimales pour une constitution syndicale et les structures opérationnelles	27.620
15	Apporter une contribution à la sécurité du travail des femmes et des jeunes dans le cadre d'une conférence de la CSI-Afrique sur le travail décent	2400
16	Faire une recherche sur les prestations de services et les avantages qu'offrent les syndicats à leurs membres	2400
	Sous-total	<b>670.296</b>
17	Ressources humaines 1 responsable de l'organisation syndicale : 4 ans à 44.175 + une augmentation annuelle de 5% (tout compris)	190.405
	<b>Total</b>	<b>860.701</b>

# FORMULAIRE DE DEMANDE



## FORMULAIRE DE DEMANDE

### **18. Programme de travail et calendrier**

Un programme de travail détaillé sera soumis après l'approbation de la proposition de projet.

## **2.E SUIVI ET EVALUATION**

### **19. Suivi et évaluation**

L'équipe de planification du projet sera responsable de la mise en oeuvre des activités approuvées. Elle mettra en place un système qui permettra au secrétariat de la CSI-Afrique de s'assurer que des progrès sont effectués et que toute déviation par rapport au plan original est identifiée à temps. Le système inclut :

- Un canevas pour rassembler des informations pertinentes sur la mise en oeuvre des activités (sources d'information, méthodes de collecte, minimum d'info.)
- Un système de retour d'information (feed-back)
- Un canevas pour les rapports d'avancement à distribuer aux principales parties prenantes
- Procédures de prise de décisions

### **20. Evaluation**

L'équipe de planification du projet se réunira une fois par mois pour évaluer les progrès accomplis. Elle assurera également l'interaction avec les affiliées, les FSI, les partenaires à la coopération et la CSI pour leur fournir des informations.

Un comité directeur du projet composé des représentants des partenaires à la coopération et de la CSI-Afrique se réunira une fois par an pour examiner les progrès effectués et approuver le programme de l'année suivante.

Une équipe d'évaluation, qui regroupe toutes les parties prenantes impliquées dans le projet, procédera à une évaluation à mi-parcours pour évaluer les progrès effectués, l'impact du projet, et identifiera les forces et faiblesses du projet.

Il y aura une évaluation finale qui sera faite par un évaluateur externe indépendant. Cet évaluateur fera l'objet d'un accord entre la CSI-Afrique et les partenaires à la coopération.

Annexe : Matrice de planification du projet

Renforcer l'organisation

Objectif de développement :	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
Contribuer à une distribution équitable des revenus, de la richesse et des ressources et apporter un plus à l'égalité et à la justice sociale pour tous grâce à des organisations syndicales fortes représentatives en Afrique	Les disparités entre revenus diminuent, les disparités dans la distribution de la richesse diminuent dans un certain nombre de pays africains.	Statistiques des Bureaux nationaux de statistiques.	Un plus grand engagement des gouvernements africains à poursuivre un développement sociopolitique à visage humain.
<b>Objectif du projet</b> A la fin du projet, la force d'organisation et la représentativité des syndicats africains se seront accrues.	Effectif des syndicats dans 15 pays africains est en augmentation de 5%; le pourcentage de femmes actives et de jeunes parmi les membres des syndicats est en hausse de 8%.	Registres des membres des affiliées.	Politiques économiques de nature à doper la croissance économique et la création d'emploi.
<b>Résultats attendus</b>			
1. Un protocole d'accord signé avec les FSI et les organisations syndicales sous-régionales en Afrique pour coopérer et conjuguer les efforts pour organiser et recruter les travailleurs non organisés.  2. Plan d'action conçu pour accroître l'effectif des membres	Exemplaire du protocole d'accord  Projet de plan d'action	Exemplaire du protocole d'accord signé  Exemplaire du plan d'action	

## FORMULAIRE DE DEMANDE

<p>dans l'économie formelle et informelle et la participation des femmes et des jeunes travailleurs aux syndicats.</p>			
<p>3. Des relations de coopération renforcées avec les structures syndicales sous-régionales.</p>	<p>Déclarations conjointes à la fin de la réunion</p>	<p>Exemplaire des déclarations</p>	
<p>4. Des plates-formes communes mises en place au niveau national dans 12 pays où la CSI-Afrique a des affiliées.</p>	<p>Ordre du jour des réunions des plates-formes</p>	<p>Comptes-rendus</p>	
<p>5. Une approche adoptée pour recruter des membres dans les sociétés qui sortent de conflit.</p>	<p>Un document de politique</p>	<p>Exemplaire du document de politique générale</p>	
<p>6. Une résolution sur la protection des migrants sera adoptée</p>	<p>Recommandations de l'enquête</p>	<p>Exemplaire de la résolution</p>	
<p>7. Valeurs et procédures démocratiques internes renforcées dans quelques syndicats sélectionnés.</p>	<p>Ouverture et participation confirmées comme des valeurs syndicales importantes</p>	<p>Archives des déclarations</p>	
<p>8. Normes minimales d'une constitution syndicale approuvées</p>	<p>Exemplaire des normes minimales</p>	<p>P.V. du Conseil général</p>	
<p>9. Principe de sécurité du travail pour les femmes et des jeunes</p>	<p>Déclaration signée par les partenaires</p>	<p>Exemplaire de la déclaration.</p>	

FORMULAIRE DE DEMANDE

travailleurs adoptés par les partenaires.	sociaux.		
10. Prestations de services et avantages améliorés au profit des membres.	Baisse du nombre de membres perdus.	Registres des membres.	
<b>Activités</b>			
1.1. Elaborer un protocole d'accord à discuter avec les FSI et les organisations syndicales sous-régionales.		Exemplaire du protocole d'accord	
1.2. Convoquer une réunion avec les FSI pour discuter et approuver le protocole d'accord sur l'organisation et le recrutement.		Rapport de la réunion	
2.1. Organiser un atelier avec les FSI et les responsables de l'organisation des organisations affiliées pour élaborer un plan d'action sur l'organisation dans l'économie formelle et informelle et accroître la participation des femmes et des jeunes aux syndicats.	-	Rapport de l'atelier ; copie du plan d'action	
2.2. Organiser une conférence de presse pour lancer le plan d'action		Enregistrement de l'événement	
2.3 Organiser 12 ateliers de planification pendant trois ans pour mettre en oeuvre le Plan d'action au niveau national.		Rapports d'activités annuels	
3.1 Organiser des réunions avec les responsables des organisations sous-régionales		Rapport des réunions	
4.1 Organiser 3 réunions par an pour mettre en place les plates-formes nationales des affiliées de la CSI-Afrique		Rapport des réunions	
5.1. Organiser un atelier		Rapport de	



## FORMULAIRE DE DEMANDE

avec les organisateurs des affiliées dans les sociétés qui sortent de conflit pour reconstruire les structures syndicales et élaborer une stratégie et une approche de recrutement et de syndicalisation de nouveaux membres		l'atelier et copie de la stratégie et de l'approche	
5.2 Aider à l'organisation de campagnes dans 13 pays sortant de conflit.		Rapports des campagnes	
6.1. Mener une enquête pour rédiger une proposition de politique par rapport aux travailleurs migrants pour le Conseil général.		Exemplaire du document de politique	
7.1 Mener une enquête parmi les représentants syndicaux des affiliées de la CSI-Afrique pour demander leur avis et leurs attitudes par rapport aux valeurs et procédures démocratiques au sein de leurs organisations.		Rapport d'enquête	
7.2. Organiser une conférence avec les dirigeants des affiliées pour discuter des conclusions et recommandations de l'enquête.		Rapport de la conférence	
7.3 Produire une version simplifiée de l'enquête qui sera distribuée aux membres.		Exemplaire de la brochure	
8.1 Organiser un atelier pour rédiger les normes minimales d'une constitution syndicale et des structures opérationnelles.		Rapport de l'atelier ; exemplaire du document	
9.1 En consultation avec le département de politique			

FORMULAIRE DE DEMANDE

<p>économique et sociale, réfléchir à la sécurité de l’emploi des femmes et des jeunes dans le cadre d’une contribution à la conférence de la CSI-Afrique sur le travail décent.</p> <p>10.1 Faire une enquête sur les prestations de services et les avantages qu’offrent les syndicats à leurs membres (par exemple SACTWU et d’autres syndicats). Le rapport et les recommandations seront débattus pendant la réunion du Conseil général.</p> <p>8.1 Organiser un atelier pour rédiger les normes minimales d’une constitution syndicale et des structures opérationnelles.</p> <p>9.1 Réfléchir à la sécurité de l’emploi des femmes et des jeunes dans le cadre d’une contribution à la conférence de la CSI-Afrique sur le travail décent.</p> <p>10.1 Faire une enquête sur les prestations de services et les avantages qu’offrent les syndicats à leurs membres.</p>		<p>Rapport de la conférence</p> <p>Exemplaire de la recherche</p>	
<p>5.1. Réfléchir à la sécurité de l’emploi des femmes et des jeunes dans le cadre</p>		<p>Exemplaire du document</p> <p>Rapport de la</p>	

## FORMULAIRE DE DEMANDE



<b>d'une contribution à la conférence de la CSI-Afrique sur le travail décent.</b>		<b>conférence</b>	
<b>6.1. Faire une enquête sur les prestations de services et les avantages qu'offrent les syndicats à leurs membres</b>		<b>Exemplaire de l'enquête</b>	
<b>6.2. Organiser un séminaire pour discuter des recommandations visant à améliorer les prestations de services aux membres.</b>		<b>Rapport du séminaire</b>	

## FORMULAIRE DE DEMANDE

